

Suivi annuel des résultats régionaux  
prévus à l'Entente Canada-Québec concernant  
Vers un chez-soi 2019-2024

CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
2023-2024

## 1. Introduction

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées sous Vers un chez-soi ont identifié, dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif, les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné, la communauté a identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée.

Un premier suivi fut publié en 2022-2023. Il détaille les résultats régionaux observés pour ce même exercice (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023). Ce rapport est une mise à jour des résultats régionaux de l'exercice 2023-2024 qui inclut les résultats du rapport de l'exercice 2022-2023.

## 2. Suivi et amélioration continue

L'année 2023-2024 fut remplie de gros défis et d'amélioration majeurs en matière de service pour les personnes en situation d'itinérance.

Le premier changement est le déménagement de la Maison d'accueil pour sans-abris de Chicoutimi. Ce déménagement a permis de passer de 26 lits en occupation multiples à 36 chambres individuelles pour l'hébergement transitoire, et d'offrir deux dortoirs totalisant plus de 20 places de type refuge de nuits ainsi que d'autres améliorations physiques.

Un refuge de nuit et un centre de jours permanent ont été développés dans le secteur d'Alma et leur équivalent dans le secteur de Roberval.

De plus, nous avons demandé le transfère de 10 PSL inutilisés à d'autres régions afin qu'ils soient remis à notre clientèle.

### **Modification du PARCI en 2023-2024**

Afin de définir des résultats à l'échelle régionale, la mise en œuvre du processus de suivi des résultats communautaires a été réalisée avec la collaboration du milieu de concertation communautaire. Cette approche a représenté un défi à plusieurs niveaux dont :

- l'appropriation du concept et des exigences ministérielles;
- l'identification des résultats prioritaires à surveiller;
- le choix d'une méthodologie reconnue et efficiente en respect de la capacité des organismes à fournir des données;
- la cohérence des données provenant de différents systèmes de collecte de statistiques.

La région propose ainsi des résultats qui reflètent les échanges ayant eu cours durant l'exercice 2022-2023. Ils sont le fruit de réflexions en continu, basées sur le besoin de mieux connaître et suivre le phénomène de l'itinérance ainsi que des services, et ce, en respect de la capacité du milieu à fournir des données.

Les cibles ont été déterminées, entre autres, à partir des ententes faites avec les partenaires. La cueillette de données s'effectue quant à elle la fin de l'année. Cela ne permet pas, pour l'instant, d'opérer des correctifs en cours d'année et cela implique qu'il est difficile de voir si l'atteinte de nos cibles est réaliste.

Les cibles choisies en 2022-2023 sont restées les mêmes malgré les avancées majeures citées plus haut et ont été dépassées comme le montrent les tableaux de la section 3.

Un processus de sémantisation, afin de partager des objectifs de cible à chaque partenaire, devra être fait après la reconduction des projets VCS pour l'année 2024-2026 et cela permettra à chacun de vérifier leur cible. De plus, le maintien en logement 12 et 24 mois après le placement, indicateur qui mesure une diminution de l'itinérance chronique, oblige le suivi après la fin de projet. De plus, plusieurs personnes interrompent leur relation avec l'organisme à l'intérieur de ces délais; ce qui rend les organismes réticents à faire la cueillette de données parce qu'ils considèrent cette interruption comme un arrêt du volontariat, condition essentielle pour la prestation de leurs services. Cela entraîne moins de robustesse dans le suivi de ces indicateurs sur l'itinérance chronique.

### 3. Suivi annuel des résultats régionaux

#### **Résultats : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année**

Durant l'exercice 2023-2024 comme pour celle de 2022-2023, la définition reconnue de l'itinérance chronique pour notre région est la définition de l'itinérance inspirée de la définition du gouvernement du Canada.

Personnes qui sont actuellement en situation d'itinérance ET qui rencontrent l'un des critères suivants :

- ont été en situation d'itinérance pendant six mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année,  
OU
- ont été en situation d'itinérance pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des trois dernières années.

L'itinérance chronique inclut le temps passé dans les situations suivantes :

1. Passer la nuit dans des lieux extérieurs, incluant les endroits publics ou privés sans autorisation et ni contrat, ou les endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance).
2. Passer la nuit dans un refuge d'urgence, incluant les refuges d'urgence de nuit pour les personnes en situation d'itinérance (incluant les refuges pour des populations spécifiques, par exemple les refuges pour les jeunes, les familles et les nouveaux arrivants), les refuges pour femmes victimes de violence et les refuges d'urgence pour personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur hébergement (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance).
3. Demeurer temporairement chez quelqu'un, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent, ou vivant dans les logements de location temporaires et à court terme (ex.: les motels) sans droit au maintien dans les lieux (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance).

Résultats pour l'indicateur qui nous permet de voir si nous avons une influence sur l'itinérance chronique

<b>*Résultat(s) : Réduire l'itinérance chronique</b>			
<b>Indicateur(s)</b>	<b>Cible(s)</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.	<p>70 % des personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement le sont encore 12 mois après leur placement.</p> <p>45 % des personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement le sont encore 24 mois après leur placement.</p>	Nous n'avons pas encore les résultats complets pour cet indicateur considérant que le temps écoulé entre le placement durant l'année 2022-2023 n'a pas atteint la totalité de son cycle de 12 mois et encore moins son cycle de 24 mois. Une nouvelle façon de compiler les résultats sera mise en place afin d'avoir des résultats intermédiaires et effectuer des correctifs en cours de cycle si nécessaire.	Il est toujours difficile de savoir le pourcentage réel des personnes en situation d'itinérance. Les personnes qui ont arrêté leur suivi sont considérées non volontaires et ne sont, de ce fait, plus suivies par les organismes, mais le pourcentage des personnes encore suivies est de l'ordre de 72 % après 12 mois et de 55 % après 24 mois.

## Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance

Résultat : Prioriser le placement en logement			
Indicateur(s)	Cible(s)	2022-2023	2023-2024
<p>Nombre de personnes accompagnées avec l'approche logement d'abord</p> <p>Outil utilisé : Rapport des OC</p>	<p>30 personnes par année bénéficieront d'un service ou d'un accompagnement leur permettant de répondre à leurs besoins. Parmi celles-ci, 33 % seront des femmes.</p>	<p>42 personnes ont été placées, dont 12 femmes.</p>	<p>41 personnes ont été placées, dont 11 femmes, ce qui correspond à 27 % de femmes.</p>
Résultat : Consolider le continuum d'hébergement sur le territoire			
Nombre de places disponibles en hébergement	<p>Augmenter de 10 lits pour un total de 20 lits le nombre de places en hébergement d'urgence.</p>	<p>29 lits ont été disponibles durant l'hiver 2022-2023 et 15 places le reste de l'année.</p>	<p>50 lits ont été disponibles durant l'hiver 2023-2024 et 20 places le reste de l'année à Chicoutimi. Des places ont été ouvertes à Alma (8 lits), Roberval (10 lits) et Dolbeau (6 lits).</p>
	<p>Maintenir 51 places en ressources d'hébergement de transition.</p>	<p>51 places en ressources d'hébergement de transition étaient disponibles en 2022-2023.</p>	<p>62 places en ressources d'hébergement de transition étaient disponibles en 2023-2024.</p>
	<p>Augmenter de 4 lits pour un total de 12 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion.</p>	<p>10 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion étaient disponibles en 2022-2023.</p>	<p>10 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion étaient disponibles en 2023-2024.</p>
Résultat : Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables.			

Nombre de jeunes accompagnés en logement et qui ont reçu un PSL	8 jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation seront maintenus en logement.  8 PSL d'urgence seront alloués.	6 jeunes vulnérables ont été maintenus en logement.	Au 31 mars 2024, 14 jeunes étaient accompagnés sur les 15 PSL disponibles.
<b>Résultat : Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance.</b>			
Nombre d'ETC de TS présent par année au centre de détention. Nombre de nouvelles personnes desservies au 31 mars de chaque année.	Mettre en place une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance au Centre de détention de Roberval.	Une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance a obtenu le poste au Centre de détention de Roberval.	Une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance a obtenu le poste au Centre de détention de Roberval, mais elle n'a pas intégré le centre de détention. Son entrée en fonction est prévue en mars 2025.
Nombre d'ETC d'infirmière présent par année.	Avoir une infirmière de liaison en dépendance au CH de Chicoutimi.	0.4 (la personne n'a pas pu quitter complètement ses tâches au mécanisme d'accès).	Une infirmière est en action. Elle intervient au CH de La Baie, de Jonquière et bientôt au CH de Chicoutimi.
<b>Résultat : Augmenter le nombre de logements et augmenter l'offre de service d'accompagnement en logement transitoire et permanent.</b>			
Indicateurs de 2022-2023 – Nombre de personnes accompagnées en logement. – Nombre de personnes qui ont reçu un PSL.	24 personnes en situation d'itinérance seront accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.	12 personnes en situation d'itinérance seront accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.	Au 31 mars 2024, 14 personnes en situation d'itinérance ont été accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.

<p>Indicateurs de 2023-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de personnes suivies au 31 mars de chaque année</li> <li>– Nombre d’années de suivi par personne</li> <li>– Nombre de personnes placées en logement</li> <li>– Nombre de personnes ayant reçu un PSL</li> </ul>	14 PSL d’urgence seront alloués.	8 PSL d’urgence seront alloués.	14 PSL d’urgence ont été alloués
<p><b>Résultat : Consolider les services de proximité en itinérance (équipe de liaison en dépendance et « outreach » auprès des personnes entre autres dans les refuges).</b></p>			
Mettre en place un travailleur de rue (TR) dédié à la clinique de proximité.	Nombre d’ETC de travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité présente par année.	Une travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité a été en place toute l’année.	Une travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité a été en place toute l’année.
Maintenir un professionnel répondant.	Nombre d’ETC de professionnelle répondante en itinérance présente par année.	Une professionnelle répondante a été présente toute l’année.	Une professionnelle répondante a été présente toute l’année.
Mettre en place un pair aidant à 20 h/sem.	Nombre d’ETC pair aidant en itinérance présents par année.	Absence d’un pair aidant en itinérance.	Présence d’un pair aidant en itinérance pendant 10 mois sur 12.

Veillez prendre note que le seul indicateur ventilé par sexe est le nombre de personnes accompagnées avec l’approche logement d’abord.